

2ème Tremplin Musical Jeunes Talents  
Festi'Céou du 16 Mai 2020  
Règlement

Conditions de participation :

- Ce tremplin est ouvert aux auteurs compositeurs interprètes âgés de 18 à 35 ans. (Possibilité de candidater à partir de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec autorisation parentale.)
- La formation ne peut excéder 4 artistes.
- Les candidats doivent être amateurs ou en voie de professionnalisation. Pas de signature avec un label ou un producteur.

Retrait et dépôt des dossiers :

- Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur le site : [www.festivalceou.com](http://www.festivalceou.com)
- La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 Avril 2020
- Les candidatures doivent être envoyés par voie postale à l'adresse suivante : Festi'Céou Tremplin Musical - Mairie - 46310 Concorès

Participation au tremplin :

- La durée du set doit être de 20 mn.
- Le set doit comprendre essentiellement des compositions originales du groupe ou de l'artiste.
- Ainsi qu'au moins 1 titre de reprise d'une œuvre suffisamment connue du grand public.
- La finale du tremplin se déroulera le 16 Mai 2020 à Concorès dans le Lot. Les candidats s'engagent à être disponibles à cette date.

Sélection :

- Seront étudiées les candidatures complètes :
  - fiche d'inscription
  - chèque d'adhésion de 10 €
  - un CD ou une clé USB comprenant l'enregistrement des morceaux qui seront joués le 16 Mai si le groupe ou l'artiste est sélectionné (durée maximale 20 minutes, comprenant au moins une œuvre suffisamment connue du grand public).
- Un jury, constitué de professionnels et de passionnés, sélectionnera sur écoute 3 ou 4 groupes ou artistes pour la phase finale.
- Les critères de sélection seront :
  - Respect du règlement : auteur compositeur interprète, âge, présence d'une œuvre de reprise connue
  - La qualité artistique du projet (voix, composition, interprétation)

Finale :

- Le tremplin se déroulera le 16 Mai 2020 à 21h, à la salle des fêtes de Concorès dans le Lot
- Un jury, constitué de professionnels et de passionnés, sélectionnera le finaliste parmi les candidats retenus aux présélections.

- Les critères de sélection seront :
  - Respect du règlement : auteur compositeur interprète, âge, présence d'une œuvre de reprise connue
  - La qualité musicale du projet (voix, composition, accompagnement, interprétation)
  - La qualité de la prestation scénique

Prix :

- Prix pour l'artiste ou le groupe gagnant :
  - Une programmation à Festi'ValCéou 2020
- Un coup de cœur du public sera également décerné.